



**Communiqué de presse 8 octobre 2015 réunion avec la direction régionale de pôle emploi**  
**Les engagements ministériels dévoyés.**

Le 30 septembre dernier Mme La Préfète des Hautes Pyrénées avait remis, à l'appui de la réponse de la Ministre du Travail ( Myriam El Komri ) à Philippe Martinez ( secrétaire général de la CGT ), un projet de convention déclinant les engagements des pouvoirs publics à l'égard des salariés.

Ce protocole d'accord prévoyait une mobilisation exceptionnelle des moyens de pôle emploi en matière de formation et d'accompagnement personnalisé ainsi que la mise en place d'une commission mensuelle de suivi du dispositif sous la présidence de Mme la Préfète des Hautes Pyrénées.

Concernant la revendication principale des salarié(e)s : l'indemnisation chômage pendant 12 mois, les pouvoirs publics avaient indiqué que le dispositif CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle) ne pourrait se mettre en place. Par contre, le recours exceptionnel au dispositif de Rémunération de Fin de Formation (RFF) avait été proposé afin de pouvoir répondre à la demande exprimée par les salariés en lutte depuis un mois.

Cette rémunération d'un montant minimal de 652 € devait concerner l'ensemble des salariés victimes du désastre MG Call conformément à l'engagement écrit ministériel de ne laisser aucun salarié sur le bord de la route. ( Extrait du courrier de Mme El Komri au secrétaire général de la CGT le 30.09.2015 :

Néanmoins, pour tous les salariés qui, dans le cadre de leur projet professionnel, s'engageront dans des formations, leurs allocations pourront être prolongées jusqu'à l'issue de la formation et si nécessaire dans ce cadre couvrir une période de 12 mois.

**Stupéfaction de la délégation reçue le 8 octobre, le mot n'est pas trop fort, au regard du dévoiement des engagements ministériels auquel s'est livré la direction régionale de pôle emploi.**

**En effet, le directeur régional de pôle emploi, en l'absence remarquée de toute représentation préfectorale, s'est refusé dans un premier temps à tout engagement de couverture sur douze mois de 23 salariés ne disposant d'aucun droit à indemnisation une fois le licenciement économique effectué.**

Devant la réprobation générale exprimée, le directeur régional a réécrit le protocole en proposant une prise en charge sous la forme du RFPE ( rémunération des demandeurs d'emploi en formation ) mais qui ne peut en aucun cas satisfaire les salariés concernés, car il prévoit dans certains cas ( salariés de moins de 26 ans ) une indemnisation allant de 310 à 401 €.

## **HONTEUX !**

Honteux, tant les chiffres officiels des fonds publics engagés dans le désastre MG Call sont édifiants (chiffres officiels fournis par la direction régionale de pôle emploi).

Il n'est pas inutile de rappeler que le patron avait engagé seulement 1 500 € de sa poche.

Le Projet MG Call/IRC aura bénéficié des aides publiques suivantes :

➤ Aides à la formation pôle emploi : **679 200 €** qui se décomposent ainsi :

- 333 200 € versés à l'entreprise.
- 346 000 € de prise en charge des salariés (dont 38 946 d'aides à la mobilité).

➤ Prise en charge par l'Etat de l'activité partielle (alors qu'il n'y avait aucune activité l'Etat a financé sur la période du 25 février 2015 au 31 mai 2015) : **364 267 €**.

A cela s'ajoute l'engagement public des collectivités (Grand Tarbes) sur l'aménagement spécifique du local (**160 000 €**) et une franchise de loyers sur deux trimestres (**20 000 €**).

Ce sont donc au total : **1 210 467 € de financements publics (directs ou indirects) qui auront été engloutis dans cette affaire.**

Les salariés ont décidé de se réunir dès demain en assemblée générale sur le site de l'entreprise à 9 H 00 afin de décider des suites à donner.

D'ores et déjà c'est un sentiment de colère qui prédomine.

Comment accepter en effet une telle attitude des pouvoirs publics alors qu'ils avaient été alertés du désastre à venir par les salariés eux-mêmes par courrier du 25 juin 2015.

La CGT a alerté le député Jean Glavany de la « réponse » inqualifiable apportée aux salariés.

Madame la Ministre va être à nouveau saisi par le secrétaire général de la CGT et les salariés eux-mêmes.